

DERRIÈRE LES PORTES DU PÉNITENCIER

Les prisons prêtes à exploser



Les prisons belges comptent onze mille détenus, pour une capacité d'environ 9 200 places. La surpopulation carcérale accentue les problèmes de tension et de violence dans ce « tunnel noir » de l'enfermement.

FIN OCTOBRE 2010, l'administration pénitentiaire dévoilait ses derniers chiffres : 10 846 personnes étaient détenues, 1 106 portaient un bracelet électronique et 1 914 bénéficiaient d'une interruption de peine.

« Une situation explosive », estime Serge Deprez, secrétaire permanent CSC-Services publics. Pour lui, « avec le risque d'atteindre les 11 000 détenus à la fin de l'année, les tensions se renforceront encore ».

Car l'univers carcéral attise les conflits. La moindre étincelle peut dégénérer dans cet univers clos et exigu, où gardiens et détenus doivent composer. Dans un rapport inégal. Lieu de travail pour les uns, lieu de privation de liberté pour les autres.

ENTRE 18 ET 35 ANS

Surpopulation, vétusté des bâtiments, manque de matériel... Ces constats sont largement partagés par de nombreux acteurs. « Certaines prisons ne sont même pas équipées d'émetteurs-récepteurs permettant de communiquer rapidement au sein de l'établissement. Cela renforce l'insécurité du travail des agents pénitentiaires », explique Serge Deprez.

Les gardiens ne savent plus où donner de la tête et doivent faire face à une évolution du type de détenus. « Le détenu peut vivre un traumatisme de l'enfermement », explique Alain Harford, coordinateur du Réseau Détention & Alternatives (REDA). Il peut traverser ce tunnel noir en utilisant des dérivatifs comme la drogue ou des anxiolytiques. Supporter sa peine est difficile et rend ce milieu carcéral assez violent. On se retrouve avec des personnes qui, pour beaucoup, communiquent de manière assez rude entre elles. Et qui n'ont pas l'habitude de gérer pacifiquement des conflits. »

Car la prison est un lieu où la pauvreté se manifeste. « Les gens qui se retrouvent en prison cumulent un maximum de handicaps sociaux et psycho-sociaux », poursuit Alain Harford. Le profil de cette population est extrêmement jeune. 70 % des détenus ont entre 18 et 35 ans. Et 50 % des détenus sont là suite à des problèmes liés à la drogue : consommation, trafic et délits connexes qui y sont liés. »

PERSONNEL ET FORMATION

Face à ce type de public, et au contexte de l'enfermement, les 7 000 gardiens belges sont-ils suffisamment formés ? Beaucoup d'acteurs estiment que, là aussi, le monde politique n'accorde pas assez d'attention. « Il y a bien un centre de formation à Marneffe, où les candidats doivent effectuer un stage de six mois. Mais tout le monde réussit. Il n'y a pas de véritable sélection », constate Serge Deprez. La CSC revendique une réelle école de l'administration pénitentiaire. Car tout le monde n'a pas le profil psychologique suffisant pour devenir agent pénitentiaire. »

Des cours de psychologie, de gestion du stress ou de maîtrise des détenus devraient y être donnés

de manière plus rigoureuse que les rudiments actuels. « Un agent bien formé peut être un bon point de départ pour remédier à de nombreux problèmes. L'agent pénitentiaire n'a pas trop de plaintes au niveau salarial, une revalorisation a eu lieu récemment, en passant du niveau D au niveau C », conclut le représentant syndical.

Malgré tout, la crainte est de devoir attendre des mesures à trop longue échéance. « Un plan 2012-2016 prévoit de nouvelles prisons. Mais c'est du long terme. Nous attendons aussi des mesures à plus court terme, comme les remplacements en cas d'absentéisme. À Tournai, dernièrement, treize agents sur vingt-quatre étaient présents. Comment voulez-vous organiser normalement les activités ? », insiste Serge Deprez.

DÉRESPONSABILISÉ

Jadis simple « porte-clés » (comme le surnomment les détenus), le gardien est désormais investi de nouvelles tâches. L'enjeu de la formation est d'autant plus important : « Actuellement, même sans diplôme de l'enseignement primaire, vous pouvez devenir gardien. Comment assumer les nouvelles tâches confiées au personnel ? Il faudrait une formation plus poussée. En France, le minimum est d'une année », souligne Alain Harford, du REDA. Pourtant, le gardien est déresponsabilisé, limité dans un rôle où la prison est vue comme un lieu fait pour punir. « On a commis un délit, on écope d'une peine. Le rôle dévolu à la prison est de surveiller le détenu et de l'empêcher de s'évader. C'est un objectif peu ambitieux », observe Alain Harford. Il y a donc encore du chemin à faire pour concrétiser la loi votée il y a cinq ans et qui visait à responsabiliser le système pénitentiaire pour sortir d'un régime de faveurs et s'aligner sur les normes européennes. « Car la prison n'est pas qu'un lieu d'enfermement », rappelle le coordinateur du REDA. La loi belge s'était adaptée pour affirmer un principe universellement reconnu aujourd'hui : le détenu demeure un citoyen normal et ne doit pas subir d'autres privations de droits que celui d'aller et venir. »

Ainsi, aux côtés de droits basiques comme celui de se vêtir, de recevoir une alimentation décente, de

« Le détenu demeure un citoyen normal et ne doit pas subir d'autres privations de droits que celui d'aller et venir. »

TRAVAILLER OU SE FORMER

Parmi les possibilités offertes aux détenus : le travail en prison. Mais sans pouvoir l'ouvrir à tous, faute de travail en suffisance. Seulement un tiers des détenus y ont accès.

S'ils s'occupent de travaux pour la prison (maintenance ou d'entretien), ils peuvent gagner 1 €/h. Mais réparer des fourgons cellulaires à l'atelier carrosserie ou des barreaux de cellule à l'atelier ferronnerie n'est pas des plus motivants.

D'autres choisiront le travail à la pièce (emballage, conditionnement) pour des entreprises extérieures qui proposent une contrepartie de 300 €/mois.

Ces ateliers ne sont pas assez formatifs. Bien sûr, cela permet au détenu de sortir de sa cellule, d'avoir un autre rythme, mais qui reste fort loin de la réalité du travail dans le monde extérieur.

pouvoir communiquer (téléphone, visites...), la loi reconnaît aujourd'hui des droits aussi essentiels comme se former, travailler, accéder à la culture ou à la santé. Des droits jusque-là souvent laissés à l'appréciation de chaque prison.

S'EN SORTIR ET EN SORTIR

Ces droits sont donc essentiels. Car sinon, le détenu peut-être, lui aussi, déresponsabilisé. « *Lorsqu'il entre en prison, il est dépouillé de tout: de ses biens, de son identité, de ses relations. Il est soumis au rythme de l'institution carcérale. Il peut soit subir cette situation, soit prendre des initiatives* », poursuit Alain Harford.

Parmi ces initiatives, il y a le travail en prison (cf. encadré ci-avant). Mais parce que très limitées, ces expériences le préparent mal pour une réinsertion future. Une lacune dont l'administration est bien consciente. Réflexions et projets pilotes visant à renforcer les compétences des détenus sont d'ailleurs sur la table.

L'objectif de réinsertion se mène également avec l'aide d'intervenants extérieurs. Des services

publics existent, mais les renforts d'associations sont les bienvenus. « *En matière de formation, une préformation professionnelle est parfois proposée dans le cadre des cours de promotion sociale. En formation générale, des cours de français, de mathématiques ou de langues sont également dispensés*, continue Alain Harford. *Mais seule une moyenne de 10% des détenus s'y inscrivent. Les autres ne sont demandeurs de rien. Le travail de remotivation du détenu et de récréation de lien social reste immense.* »

Manque de moyens, responsabilisation des gardiens et des détenus: la politique carcérale reste en chantier. « *La prison est finalement très dépendante des choix politiques d'un pays à l'autre. Chez nous, les questions telles que 'la prison pour-quoi?' ou 'pour qui?' ne sont pas prioritaires* », conclut Alain Harford. ■

Stephan GRAWEZ

Réseau Détention & Alternatives: www.detention-alternatives.be

Rappelons que les détenus issus de la grande criminalité (et qui font la une des médias à sensation) ne représentent que 0,5 % de la population carcérale.

Papa est en prison

Lorsque les barreaux séparent une famille, c'est un choc rarement prévu qui vient chambouler la structure familiale. Quinze mille enfants sont concernés en Belgique.

« **D**ÈS LE DÉBUT, il faut mettre l'enfant au courant et lui expliquer ce qu'est l'univers carcéral. Leur expliquer la réalité leur permettra de se rapprocher le plus possible de l'image de leur parent », explique Geneviève Moumal, fondatrice et actuellement coordinatrice des « Relais Parents Enfants ».

Cette structure reconnue par la Communauté française fête aujourd'hui ses quinze ans. Dès le départ, le projet visait à offrir des lieux « privés » ou « personnalisés » pour permettre la rencontre entre les enfants et leur parent incarcéré. « *Il fallait créer des lieux adaptés dans la prison, où l'on pouvait aussi amener des objets familiers pour les enfants, comme des jeux. Et dégager des plages*

horaires réservés à cela. »

Ici, l'enfant peut se retrouver seul à seul avec son père ou sa mère. Un temps spécifique lui est ainsi réservé. « *Ce temps ne remplace pas les autres temps de visite, au parloir, notamment celle du conjoint. C'est un temps en plus, pour l'enfant.* ».

LE TÉLÉPHONE DU SOIR

La manière dont la détention sera vécue varie d'une situation à l'autre. Le contexte familial et l'âge de l'enfant seront des éléments à prendre en compte. Et le soutien de celle-ci au détenu est primordial. Visites ou courriers contribuent à garder un lien. « *Les familles ne peuvent pas téléphoner de l'extérieur vers l'intérieur. Elles peuvent envoyer de l'argent pour que le détenu puisse acheter des cartes de téléphone ou des timbres. Mais l'accès aux téléphones est réglementé, tout le monde veut sonner en soirée, après les heures scolaires.* ». La prison doit donc gérer les demandes.

« *La détresse du détenu est parfois plus grande quand vient le moment de la libération. Au fur et à mesure que le temps passe, il doit reprendre sa place dans une dynamique familiale qui a évolué. C'est pourquoi le contact individuel est si important durant la détention. Ainsi, cela permet d'éviter la coupure totale avec son milieu familial* », conclut la coordinatrice. ■

St.G.

Relais Parents Enfants: ☎ 02.534.88.13. Un colloque « Souffrances carcérales » était organisé le 19 novembre dernier pour faire le point sur les liens parents-enfants en prison.



© Kuzeytac

Visiteuse de prison

Depuis dix-sept ans, Claire Capron rend visite à des prisonniers.



TRAIT D'UNION.

Le visiteur est un lien avec l'extérieur.

© SPF Justice

CLAIRE CAPRON est devenue visiteuse de prison après avoir parrainé un enfant d'un home. Lors d'une visite, en prison, il lui glisse : « tant d'autres n'ont pas de visite. » Pour Claire, un déclic se produit, l'engagement ne cessera pas.

Elle rejoint l'équipe des visiteurs de prison de Bruxelles. L'équipe est composée aujourd'hui de trente à quarante personnes qui se partagent les visites dans les prisons de Forest, Berkendael et Saint-Gilles, où se concentrent 1 400 détenus. Les visiteurs effectuent leur mission dans le cadre du Service d'aide aux justiciables dont ils dépendent et dans le respect des règles pénitentiaires.

Tous les lundis, Claire Capron se consacre à cinq ou six détenus qu'elle rencontre individuellement à Forest et Saint-Gilles. Au rythme de quatre détenus toutes les semaines et des deux autres tous les quinze jours.

« Nous n'avons pas de rôle déterminé à jouer comme un avocat, un psychologue ou un travailleur social. Nous, nous sommes là à titre humain, explique-t-elle. Nous sommes un trait d'union entre les prisonniers et l'extérieur. Nous écoutons, accompagnons le détenu. Ils nous font vite confiance et se livrent à nous. »

ASSISTER AU PROCÈS

La vie quotidienne de la prison, les visiteurs la côtoient donc de très près. « Notre écoute permet au détenu de lâcher ses soupapes, de partager ses peurs, ses attentes et ses espoirs. Généralement, avec nous ils ne trichent pas. Ils savent que nous n'avons pas de compte à rendre vis-à-vis de tiers. » Le travail du visiteur se déroule dans une discrétion

absolue et avec une déontologie stricte. « Cela exige aussi une régularité constante. Personnellement, si je ne peux venir à une visite, j'écris une lettre pour m'excuser auprès du détenu. C'est aussi cela, le suivi d'une relation. »

Le suivi ne dure parfois que quelques mois. Mais il peut aussi aller jusqu'à trois ans avec le même détenu. « Quand des liens forts se sont noués, certains demandent si nous pouvons assister à leur procès. »

UNE PERSONNALITÉ BROYÉE

Son expérience, Claire aime la partager. Elle a publié deux ouvrages : l'un sur son travail et l'autre à partir d'une enquête menée auprès de quatre-vingt visiteurs et visiteuses de prison.

« Un crime ou un délit nécessite une sanction, martèle Claire. Il est normal que la société se protège, mais la prison n'est pas toujours la meilleure sanction, particulièrement pour les petits délinquants. Il faudrait tout faire pour les remettre debout, car ces personnalités sortent complètement broyées. »

Son combat, elle le poursuit aussi au sein l'Association des visiteurs francophones de prison de Belgique qu'elle vient de créer « pour se perfectionner comme visiteurs de prison, partager les expériences et faire connaître les réalités de la vie carcérale ».

Stephan GRAWEZ

Claire CAPRON, *Ce monde hors du monde. Échos d'une visiteuse de prison*, Charleroi, Couleur livres, 2007. Prix : 14,90 € -10 % = 13,41 €. Claire CAPRON et Florence DELSEMME, *La vie en prison, 80 visiteurs témoignent*, Charleroi, Couleur livres, 2009. Prix : 11 € -10 % = 9,90 €.

« Un crime ou un délit nécessite une sanction. Mais la prison n'est pas toujours la meilleure sanction. »